DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT RHÔNE-ALPES

21 ... 1994

concession de mines de houille de Prades-et-Nièigles (07)

synthèse du dossier d'archives

R 37767 SGR RHA 93

BRGM
L'ENTREPRISE AU SERVICE DE LA TERRE

Service géologique régional Rhône-Alpes

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE
ET DE L'ENVIRONNEMENT RHÔNE-ALPES

concession de mines de houille de Prades-et-Nièigles (07)

synthèse du dossier d'archives

D. JAUFFRET

Septembre 1993
R 37767 SGR RHA 93

Service géologique régional Rhône-Alpes
29, bd. du 11 Novembre 1918 - B.P.6083 - 69604 Villeubanne Cédex
Tél. 78.89.72.02 - Télécopie 78.94.12.64

CONCESSION DE MINES DE HOUILLE

DE PRADES-ET-NIEIGLES

(ARDECHE)

SYNTHESE DU DOSSIER D'ARCHIVES

PAR D. JAUFFRET

R 37767 SGR/RHA 93

RESUME

Dans le cadre de l'appui à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) Rhône-Alpes, le Service Géologique Régional Rhône-Alpes du BRGM réalise l'inventaire exhaustif des concessions minières, valides ou annulées, de la région. Pour chacune de ces concessions un rapport de synthèse des archives du Service des Mines est effectué. Le présent rapport concerne la concession, valide de mines de houille de PRADES-ET-NIEIGLES (Ardèche).

Cette concession a été instituée en 1805. Elle a été exploitée d'une manière intense à certaines époques puis abandonnée définitivement en 1965. Le concessionnaire actuel a cédé sa concession devant notaire le 10 octobre 1991 mais le décret d'autorisation de cette cession n'a pas encore été pris à ce jour (octobre 1992).

Ce rapport comprend : 12 pages de texte, 1 figure, 1 annexe

S O M M A I R E

1 - INTRODUCTION

2 - HISTOIRE ADMINISTRATIVE DE LA CONCESSION

3 - GEOLOGIE DU BASSIN HOUILLER

4 - HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION

5 - QUELQUES REMARQUES SUR L'EXHAURE

6 - CONCLUSION

FIGURE

Figure 1 : carte de la concession et localisation des principales zones de travaux

ANNEXE

Fiche résumée

CONCESSION DE MINES DE HOUILLE

DE PRADES-ET-NIEIGLES

(ARDECHE)

SYNTHESE DU DOSSIER D'ARCHIVES

PAR D. JAUFFRET

R 37767 SGR/RHA 93

---

1 - INTRODUCTION

Dans le cadre des activités d'appuis technique et scientifique que le Bureau de Recherche Géologique et Minière réalise pour les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, la DRIRE Rhône-Alpes a souhaité que le Service Géologique Régional Rhône-Alpes du BRGM réalise l'inventaire exhaustif de toutes les concessions minières, valides ou disparues, de la région Rhône-Alpes. En outre pour chaque concession minière inventoriée doivent être réalisés :

- un rapport de synthèse des archives du Service des Mines
- une fiche résumée
- un dossier résumé constitué des copies des pièces d'archives les plus synthétiques

Ceci doit permettre, à terme, de disposer sous une forme maniable, de l'essentiel des informations existantes sur chaque concession, notamment :

- son histoire administrative et sa situation administrative actuelle
- l'historique des travaux d'exploitation et l'emplacement des travaux
- la géologie

Le présent rapport est le premier de ces rapports de synthèse des dossiers d'archives. Il concerne la concession valide de mines de houille de PRADES-ET-NIEIGLES (Ardèche).

Il est détaillé, car il a permis de déterminer et de mettre au point la méthodologie conduisant au processus de gestion des archives :

- fiche informatique succincte
- dossier synthétique
- dossier complet avec monenclature des pièces.

2 - HISTOIRE ADMINISTRATIVE DE LA CONCESSION

La concession de houille de Prades et Nieigles a été instituée pour une durée de 50 ans au sieur Pierre Paul Joseph BAC par décret impérial du 10 brumaire an XIV (01/12/1805).

Des travaux de recherche ou d'exploitation de la houille avaient probablement déjà eu lieu dans cette zone puisque le décret impérial ci-dessus prononce en-même temps la déchéance des droits à la concession accordés par arrêtés du conseil du 13 octobre 1774 au profit du sieur d'Entraigues et du 16 mars 1785 au profit des sieurs Dalacharrède, Bernardy, Duchaumes et Duclaux, déchéance prononcée du fait de cessation des travaux de plus d'un an sans cause légitime.

Sur le plan de la concession annexé au décret impérial figure d'ailleurs 2 galeries :

- l'une approximativement dans le secteur qui sera plus tard le secteur du puits Chalmeton
- l'autre entre Jaujac et St Cirgues de Prades.

La surface concédée est de 6061 hectares.

Peu avant 1876 un contentieux oppose la compagnie concessionnaire de Prades et Nieigles à celle de Jaujac, au sujet d'une partie de la limite, commune ou non à ces deux concessions. Une décision du conseil d'état en date du 16 juin 1876 suivi d'un bornage (procès-verbal de bornage en date du 19 juin 1878) fixe, dans ce secteur :

- la limite Est de la concession de Jaujac au tracé de la route n° 5 de LARGENTIERE à JAUJAC
- la limite Ouest de la concession de Prades et Nieigles au tracé du raccourci dit "du Rieusset" qui coupe par l'Est les lacets de la route ci-dessus ;

ce qui laisse entre la route et le raccourci une zone non concédée.

Suite à une demande de réduction du périmètre concédé présentée le 7 avril 1881 par la compagnie houillère de Prades et Nieigles, la superficie de la concession est ramenée à 1836 hectares par le décret du 6 août 1883. Cette modification des limites de la concession porte essentiellement :

- sur une extension au Nord-Ouest, englobant notamment le secteur objet du contentieux de 1876 ;

- une réduction au Sud où l'ancien périmètre englobait une vaste zone de formations cristallines donc stérile en ce qui concerne la houille.

Le décret de modification du périmètre est suivi par un bornage (procès-verbal de bornage en date du 16 juin 1884).

La compagnie concessionnaire, sous différentes dénominations, poursuit l'exploitation jusqu'en janvier 1930 et abandonne alors les travaux. L'exploitation est cependant poursuivie par M. MARZE, banquier à Aubenas. Ce dernier achète à la compagnie des mines de Prades et Nieigles la concession et l'ensemble des installations de la compagnie, par acte passé chez maître NIBOYET, notaire à Aubenas, le 23 janvier 1930 (acte de dépôt le 26 mars 1930). Cette cession de la concession est autorisée par décret du 20 juin 1931.

Cependant M. MARZE n'ayant pu trouver les concours financiers qu'il espérait, abandonne à son tour l'exploitation dès le 1er avril 1930. L'arrêté d'abandon est prononcé le 6 mai 1930 ; il concerne les travaux du secteur puits Chalmeton, Chastagnière, gare PLM, Maindras, plan des Pins, quartier de la Blache (le puits Armand avait été antérieurement fermé) ; aucun procès-verbal de visite de l'ingénieur des mines vérifiant la bonne obturation des travaux ne figure dans le dossier d'archives.

M. MARZE confie alors l'exploitation du secteur du puits Armand à une petite société, la société des mines de Champgontier. Cette dernière va travailler de juillet 1930 jusqu'à sa dissolution en mai 1932. Puis le maître mineur de cette société dissoute, M. MONTEIL, avec l'autorisation de M. MARZE, continue l'exploitation dans le même secteur. Enfin M. MONTEIL achète à M. MARZE l'ensemble de la concession et en entre en jouissance le 18 mai 1933. Cette cession est autorisée par le décret du 21 septembre 1934.

M. MONTEIL exploite alors de façon limitée, uniquement dans la zone du puits Armand, jusqu'en 1956. Puis son gendre, M. Guy LAURE, reprend l'exploitation ; pour cela, il fonde la "Société Nouvelle des Mines de Champgontier", société anonyme ayant son siège à Prades, et conclut une convention avec M. MONTEIL pour l'exploitation (7 février 1956). En même temps, M. LAURE fait une demande d'amodiation de la concession pour sa société. Cette amodiation est autorisée par le décret du 18 octobre 1958. M. MONTEIL était décédé entre temps, ce qui ne change rien à l'affaire, les actes passés par celui-ci obligeant ses héritiers.

Sa succession, réglée par maître BERTHIER, notaire à Aubenas, attribue la concession, pour partie à Mme MOULIN Noémie Ursule, veuve de M. MONTEIL et pour partie à Mme Rose MONTEIL, fille de M. MONTEIL et épouse de M. Guy LAURE.

La société nouvelle des mines de Champgontier va exploiter la concession jusqu'à la fin de l'année 1965. L'exploitation est alors arrêtée. Le rapport de l'ingénieur des mines du 22 novembre 1965 indique les mesures prises pour recaser les 7 personnes qui constituaient le personnel de la mine et les mesures à prendre pour obstruer les différents orifices de l'exploitation ; ceux-ci se situent aux abords du puits Armand et dans le secteur du pont des Vignes. Le rapport de l'ingénieur des mines en date du 6 décembre 1966 rend compte de la bonne obstruction des travaux mais indique certaines obstructions à parfaire. M. LAURE par courrier en date du 26 décembre 1966 s'engage à réaliser ou à parfaire ces dernières fermetures.

Le 10 octobre 1991 par acte passé devant maître Robert BONNEAU notaire à Paris, Mme Marie Louise MONTEIL titulaire du droit à la concession cède celle-ci à la "société des ressources minières du massif central", société anonyme dont le siège est à Bourbon-l'Archambault (ALLIER).

En outre l'amodiataire, la société dénommée "Champgontier", SARL dont le siège est à Prades (Ardèche), déclare abandonner et renoncer à tous ses droits à l'amodiation.

Le décret autorisant cette cession est actuellement en cours d'instruction.

3 - GÉOLOGIE DU BASSIN HOUILLER

Le bassin houiller de Prades et Nieigles s'étend d'Est en Ouest sur une longueur de 11 km pour une largeur maximale de 2 km.

Il a globalement la structure d'une cuvette synclinale et est totalement enclavé dans des formations cristallines : micaschistes, gneiss, migmatites. Les limites du bassin houiller semblent être tectoniques.

La disposition des couches de houille est très irrégulière et leur pendage est souvent fort à presque vertical.

Le charbon de ce bassin contient 9 à 10 % de matières volatiles et 30 à 35 % de cendres. Cette forte teneur en cendres est due à la présence de très fines lames schisteuses au sein des couches de houille. Ces lames, trop fines pour être séparées du charbon, sont, en outre, très riches en pyrite ; c'est cette présence de pyrite qui explique sans doute la fréquence des feux qui ont toujours affecté l'exploitation de ce bassin houiller.

Ce bassin houiller comprend 3 faisceaux principaux :

a) le faisceau inférieur dit du puits Chalmeton : faisceau le plus important ; comprend deux couches, du toit vers le mur : couches 1 et 0 ; ces couches sont presque verticales ; leur puissance peut varier de 20 cm jusqu'à 12 à 15 m.

b) le faisceau du puits Tailhade : comprend 4 couches, du toit vers le mur couches 1, 2, 3 et 4 ; leur puissance est comprise entre 0,50 m et 1,10 m ; leur allure est moins tourmentée que celles du faisceau Chalmeton mais elles sont souvent lenticulaires et se schistifient vers le Nord Ouest.

c) le faisceau supérieur dit du puits Armand : comprend 5 couches : couches Bèque, Pialade, Grande Mine, Glaudette et Crouzonne, surmontées de 4 couches dénommées A, B, B' et C : elles ont un pendage souvent fort et des puissances très variables : de 5 à 6 m jusqu'à réduction à des traces.

D'autres zones à niveaux de houille intéressants existent en d'autres points de la concession et y ont justifié des travaux de recherche ou même des exploitations de courte durée à différentes époques, ainsi par exemple la galerie de la Roche ou le puits St Michel ou encore le secteur de Sénentille à l'extrême Ouest (rapport de l'ingénieur des mines du 5 janvier 1864).

4 - HISTORIQUE DE L'EXPLOITATION

Il semble que les premiers travaux des concessionnaires aient porté sur les affleurements à la Chastagnière, en rive droite de l'Ardèche, dans la zone des couches inférieures.

Puis le centre de l'exploitation se déplaça vers l'Ouest, vers les couches supérieures où l'on creusa en 1855-1857 le premier puits vertical de la concession, dans les grés : le puits Armand de 100 m de profondeur (il atteindra 200 m de profondeur en 1874).

En 1867 on reprit l'exploitation des couches de la Chastagnière mais dans le secteur de Maindras.

En 1875 on commença le fonçage du puits Chalmeton qui atteignit 172 m de profondeur.

Le puits Tailhade fut commencé en 1886 et fut foncé jusqu'à 150 m de profondeur mais son exploitation fut abandonnée dès 1901.

Dans les secteurs de ces 3 grands puits (Armand, Chalmeton, Tailhade) l'exploitation s'est également pratiquée, conjointement, par des plans inclinés depuis la surface ou même par exploitation des couches de houille à l'affleurement. Par ailleurs des puits d'aérage ont été foncés ainsi, par exemple, le puits Tourvieille pour l'aérage des galeries exploitées à partir du puits Tailhade. Hors de ces 3 secteurs principaux, des reconnaissances et des exploitations de courte durée ont été réalisées à différentes époques et en différents points de la concession (Cf. ci-dessus).

Après l'abandon du puits Tailhade en 1901, l'exploitation de la concession ne va plus se faire essentiellement que dans les deux secteurs du puits Chalmeton et du puits Armand.

- de 1875 à 1930 c'est la zone du puits Chalmeton qui est la zone principale d'exploitation. L'exploitation à partir de ce puits descend jusqu'à la cote -97 m NGF (soit environ 400 m de profondeur).

- suite à l'abandon du 1er avril 1930 où toute exploitation dans le secteur du puits Chalmeton est arrêtée, seule demeure exploitée la région du puits Armand. L'exploitation s'y fait à partir de 2 plans inclinés partant de la surface à la cote 309 m (le puits Armand n'est plus utilisé) et exploitant les couches Glaudette et Crouzonne (niveau le plus bas atteint = 296 m NGF).

Durant cette dernière période d'exploitation, on note en outre, d'une part, plusieurs tentatives d'exploitation dans le secteur pont de la Vigne-Valadas à environ 500 m à l'Ouest des deux galeries précédentes et, d'autre part, en 1947 une tentative de remise en exploitation du secteur du puits Tailhade par ouverture d'un plan incliné : le plan incliné du Bois Chabert à 320 m à l'Ouest du puits Tourvieille.

Parmi les nombreux plans se trouvant dans le dossier d'archives on note plus particulièrement une série de plans dressés par l'exploitant, notamment :

- des plans d'aérage, des plans des galeries aux différents niveaux, la plupart dressés entre 1880 et 1901 aux échelles du 1/500 ou de 1/1000 et concernant essentiellement le secteur puits Chalmeton, Chastagnière, Mendras.

- un plan général des travaux sur l'ensemble des concessions de Prades et Nieigles et de Jaujac à l'échelle de 1/5000 dressé en 1898 avec des coupes associées (coupes géologiques et des travaux et traits de coupe reportés sur le plan).

- plan des travaux d'exploitation dans le secteur du puits Armand à l'échelle du 1/1000, dressé en 1867 et mis à jour jusqu'en 1880.

La production de l'ensemble de la concession a été d'environ 25 000 à 35 000 t par an entre 1888 et 1920 avec un maximum de 38 000 t en 1900. Le puits Chalmeton a pu fournir à lui seul jusqu'à 100 t par jour.

En 1925, la production a été encore de 20 000 t et a occupé 260 ouvriers dont 130 au fond.

Après la cession de 1930, l'exploitation est devenue et est restée jusqu'à son abandon définitif, artisanale. La production annuelle a oscillé entre quelques centaines de tonnes et 2 500 t. Le nombre total d'ouvriers a tourné autour de 10 à 50 hommes : on note ainsi en 1947 un effectif total de 44 hommes dont 24 au fond.

5 - QUELQUES REMARQUES SUR L'EXHAURE

Les renseignements concernant l'exhaure des exploitations de la concession sont peu nombreux dans les rapports des ingénieurs des mines ; on peut citer :

- l'exhaure de l'exploitation du puits Tailhade était de 20 à 30 m3 par jour ;

- les venues d'eau dans l'exploitation des couches Glaudette et Crouzonne en 1957 était de 10 m3/h, passant, à la suite de pluies à 60 - 70 m3/h.

6 - CONCLUSION

La concession de houille de Prades et Nieigles a été instituée en 1805. L'exploitation y a été pratiquée jusqu'en 1965 année où elle a été définitivement arrêtée. A cette date, la concession avait pour titulaires les héritiers de M. MONTEIL (ce dernier avait acquis la concession en 1934) et était amodiée à la "Société Nouvelle des Mines de Champgontier" depuis 1958.

Le 10 octobre 1991, la concession a été cédée à la "Société des Ressources Minières du Massif Central" et l'amodiataire a renoncé à ses droits.

Le dossier d'autorisation de cette cession est actuellement en cours d'instruction.

La figure 1 donne les limites de la concession après la réduction de 1883 et l'emplacement des différentes zones ayant fait l'objet d'une exploitation.

FIGURE

Limite de la concession (*après réduction du 6 août 1883*)

① Zone de travaux miniers et numéro renvoyant aux commentaires page suivante

Figure 1 : **PLAN DE LA CONCESSION DE MINES DE HOUILLE DE PRADES ET NIEIGLES (APRES REDUCTION DU 6 AOÛT 1883) ET EMPLACEMENT DES PRINCIPALES ZONES DE TRAVAUX**

Echelle 1/25 000
(Voir commentaires page suivante)


MINE DE MENDRAS
LA CHASTAGNERE
L'Alevade d'Ardèche
Fabras
Jaujac
Prades
St-Cirgues de-Prades
Clapouse
Burac
Farges
Bayzan
MONTAZEL
LA CHABANE
ALIGIER
Fougeyrolles
Pereyres
Chasselouve
Senentille
Chaylard
Chasteubles
Chambelasse
Chastagnier
Clausade
Le Monteil
Charause
Tourvieille
Les Blaches
Ranc Grand
Le Souillol
Le Sausbret
Le Malavard
Fergier
Les Fonts
Les Arnauds
Les Chambeaux
Le Clot
Les Giraudes
Le Bonneval
Le Tailler
Les Souilles
Armande
Mas Bastide
Le Soulier
Le Bost
Le Rouressol
Le Villar
Le Perdu
Les Terrisses
Les Issous
Les Brugues
Le Torche
Les Issarts
Le Pin
Serre Meian
Martinesche
Chamondin
Champfeyral
Les Plots
Le Fau
Champredon
Le P. de Prades
Les Prades
Le Roche
Montseveny
Les Coufours
Les Mazes
Les Fiagoux
Les Tailladas
Les Combes
Le Fulachier
Le Gachet
Le Viala
Genas
Le Mercier
Les Hugoux
Les Mazots
Le Bruget
Le Pont de la Vigne
Anc. Mine de Champ-Gohtier
Bois le Peyre
Le Clapier
Le Juge
Côte Molle
Côte Bernard
Bois de Rouveyre
Bois de Ranc
Ranc de Chabrias
Les Granges
Les Ombres
Salibenge
Le Basset
Le Chastagnier
Le Pas de Bruget
Le Col de Vac
Le Col de Jalabert
Le Col de Prades
Le Col de Fabras

Commentaires de la carte de la concession et de localisation des principales zones de travaux

- **ZONE 1 :** Zone d'exploitation du puits Chalmeton, de la Chastagnière, de la gare PLM, de la mine de Mendras.

- **ZONE 2 :** Zone d'exploitation du puits Tailhade.

- **ZONE 3 :** Zone d'exploitation de la mine de la Roche.

- **ZONE 4 :** Zone d'exploitation de la mine de la Charbonnière.

- **ZONE 5 :** Zone d'exploitation du puits Armand, de la Blache, de la mine de Beljean.

- **ZONE 6 :** Zone d'exploitation du puits St Michel et de la Mine de St Cirgues.

- **ZONE 7 :** Zone du puits Peyron (hors concession) et de la galerie de 1863 (hors concession).

- **ZONE 8 :** Zone d'exploitation du Valadas et du pont de la Vigne.

ANNEXE

Nom : PRADES-ET-NIEIGLES
Genre : CONCESSION Validité : VALIDE Fiche n° : 10
Titulaire : HERITIERS MONTEIL

Substances : HOUIL , , , , et substances connexes.

Départements : ARDECHE , , ,

Cantons :

Communes : FABRAS , JAUJAC
LABEGUDE , LALEVADE
MERCUER , PRADES
SAINT-CIRGUES-DE-PRADES , VALS
,
,

Superficie : 1836 ha

Situation administrative :
INSTITUTION : DECRET DU 10 BRUMAIRE AN XIV, POUR 50 ANS ET SUR 6061 HA A M. PIERRE JOSEPH PAUL BAC; ANTERIEUREMENT CE GISEMENT AVAIT DEJA ETE CONCEDE PAR ARRETS DU CONSEIL DU 13 OCTOBRE 1774 ET 14 (OU 16) MARS 1785 D'ABORD AU SIEUR D'ANTRAIGUES PUIS AUX SIEURS DE LA CHADANEDE, DUCHANNES, DUCLAUX ET VERNY; CES CONCESSIONNAIRES FURENT DECHUS PAR L'ART.1 DU DECRET D'INSTITUTION DU 10 BRUMAIRE AN XIV POUR CESSATION DES TRAVAUX DE PLUS D'UN AN; MODIFICATION : SURFACE RAMENEE A 1836 HA PAR DECRET DU 6 AOUT 1883 .
GISEMENTS : BASSIN HOUILLER ENTIEREMENT ENCLAVE DANS DES MICASCHISTES ET DES MIGMATITES (CONTACTS TECTONIQUES); COUCHES DE HOUILLE IRREGULIERES, SOUVENT PROCHES DE LA VERTICALE, EPAISSEUR: QUELQUES CM à PLUSIEURS M; TENEUR EN CENDRES DU CHARBON: 30 à 35% (à CAUSE DE TRES FINES LAMES DE SCHISTES à PYRITE INTERSTRATIFIEES DANS LES COUCHES DE HOUILLE).

TRAVAUX EXECUTéS : 1ER TRAVAUX: EN AFFLEUREMENT à LA CHASTANIERE; PUIS EXPLOITATION ESSENTIELLEMENT PAR PUITS: PUITS ARMAND (1855), CHALMETON (1875), TAILLADE (1886); ZONE EXPLOITEE LORS DE L'ABANDON (1965): QUARTIER DU PUITS ARMAND (CHAMPGONTIER); PLUS GRANDE PROFONDEUR ATTEINTE: 400 M EN 1926 (QUARTIER CHALMETON); PRODUCTION MAXIMALE ANNUELLE CONNUE: 38000 T EN 1900; PRODUCTION EN 1957: 2600 T; ABANDON DEFINITIF DES TRAVAUX EN 1965.

ANCIEN TITULAIRE : ANCIENS TITULAIRES: COMPAGNIE HOUILLERE DE PRADES ET NIEIGLES JUSQU'EN 1930; M. MARZE (DECRET DU 20/6/1931); M. MONTEIL (DECRET DU 21/9/1934).

OBSERVATIONS : AMODIATION à LA SOCIETE NOUVELLE DES MINES DE CHAMPGONTIER AUTORISEE PAR DECRET DU 18/10/1958; ARRET DE L'EXPLOITATION EN 1965; MISE EN CONFORMITE PARTIELLEMENT EFFECTUEE EN 1966 (RAPPORT I.M. DU 6/12/1966, COURRIER DE L'AMODIATAIRE DU 26/12/1966); DEMANDE DE MUTATION DE LA CONCESSION EN DATE 25/09/1992 AU PROFIT DE LA SOCIETE DES RESSOURCES MINIERES DU MASSIF CENTRAL.